

Tarif des cotisations adopté lors de l'assemblée générale annuelle du 18 mai 2017

Cotisation annuelle membre actif	140 francs
Cotisation annuelle couple marié ou famille	210 francs
Cotisation annuelle membre junior ¹	50 francs
Cotisation annuelle dès le deuxième enfant	40 francs
Cotisation annuelle étudiants / apprentis ²	80 francs
Cotisation annuelle membre passif	50 francs
Location du court à l'heure	20 francs
Taxe pour joueurs accompagnés d'un membre du club:	
· par personne et par heure	10 francs
Dépôt pour la clé du court	50 francs
Remplacement de la clé en cas de perte.....	20 francs

¹ Selon l'article 7 des statuts du Tennis-Club Ballaigues, les jeunes gens sont considérés comme membres juniors jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 18 ans.

² Les étudiants et apprentis ne bénéficient de ce tarif préférentiel que jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 25 ans.